



TEXTE ADOPTE n° 684

« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

22 février 2007

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'adhésion au protocole relatif  
à la convention internationale de Torremolinos  
sur la sécurité des navires de pêche.*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros : 3039 et 3680.

---

### **Article unique**

Est autorisée l'adhésion au protocole relatif à la convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche, fait à Torremolinos le 2 avril 1993, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2007.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

---

*(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 3039.*